



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Le Grand Maître

Paris, le 31 octobre 2010

Mes Très Chers Frères,

Le communiqué publié par le Suprême Conseil pour la France le 29 octobre dans lequel l'actuel Souverain Grand Commandeur s'adresse à tous les Frères du **Rite Ecossais Ancien et Accepté** m'oblige à faire cette mise au point.

En effet il laisse apparaître une opposition inappropriée de certains dirigeants du Suprême Conseil de Villiers contre la Grande Loge Nationale Française. J'en suis pour le moins surpris, en dépit des nombreux signaux apparus et des messages d'alerte reçus ces derniers mois, compte tenu de la qualité des relations entretenues avec le Grand Commandeur jusqu'à une date récente et des liens solides et anciens qui unissent le Suprême Conseil et la Grande Loge Nationale Française. Il ne faut pas qu'une tentation sécessionniste montée par quelques uns pour des questions profanes d'hommes et de pouvoir puisse détruire ce qui a été conçu pour s'épanouir dans le temps au cœur des Loges, du Rite et de l'Obédience.

Rappelons que **le Rite Ecossais Ancien et Accepté a fait son entrée à la Grande Loge Nationale Française en février 1965** pour y prendre au fil du temps une place importante. **Le Suprême Conseil pour la France de l'avenue de Villiers est lui né quelques mois plus tard en avril 1965** après que des frères visionnaires venus de la Grande Loge de France derrière Charles Riandey aient fait une démarche fondatrice en sollicitant de la Grande Loge Nationale Française d'être initiés (l'élément fondateur est qu'ils furent tous ré initiés aux 3 premiers grades) au sein de la seule obédience régulière et reconnue en France.

Par la suite, ces frères devenus réguliers se sont fait recevoir à nouveau par le Suprême Conseil régulier de Hollande au sein d'ateliers du 4° au 33° degré avant que celui-ci consacre le 24 avril 1965 le Suprême Conseil Pour la France. C'est bien **cette démarche fondamentale vers la régularité** et le travail accompli dans les 3 premiers degrés au sein de la Grande Loge Nationale Française qui permettent aujourd'hui au Suprême Conseil de Villiers de compter 4500 adhérents, (tous membres de la GLNF) soit environ **10% de l'effectif global de la Grande Loge Nationale Française.**

Il faut souligner que c'est singulièrement dans l'union et la régularité que tout s'est accompli. Et **pour les frères pratiquant le Rite Ecossais Ancien et Accepté, leur attachement à la Grande Loge Nationale Française est une réalité intangible** qui ne cédera pas devant le risque que les dirigeants actuels du Suprême Conseil de Villiers veulent nous faire courir. Nous savons qu'en dépit des difficultés actuelles la quasi totalité des membres de la juridiction ne remettent pas en cause leur appartenance à **la Grande Loge Nationale Française qui, en étant une et indivisible, réunit dans une parfaite harmonie 6 rites principaux qui depuis plus de 50 ans cohabitent dans un respect profond et réciproque.**

L'accroissement du nombres de frères et de loges nécessite que des précisions soient apportées pour l'avenir des relations qui unissent le Suprême Conseil pour la France et la Grande Loge Nationale Française. C'est pour cette raison nous avons proposé il y a déjà plusieurs semaines une rencontre avec le Souverain commandeur.

Page 1/2

■ www.glnf.fr ■ glnf@glnf.com



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Le Grand Maître

Vous devez savoir que la tentation du Suprême Conseil pour La France d'affirmer que leur compétence s'étendrait à la pratique des 3 premiers degrés est de nature à remettre en cause sa régularité au regard des règles internationales.

Il est important de noter que cette volonté d'hégémonie est contraire à l'esprit des pionniers qui ont conduit le Rite Ecossais Ancien et Accepté dans le cadre d'épanouissement le plus approprié, c'est à dire au sein d'une Grande Loge régulière.

Il est clair que c'est la propre survie, et la régularité du Suprême Conseil de Villiers qui sont remises en question dès lors que les propos de ce communiqué sont en contradiction avec un certain nombre de règles internationales et en particulier avec les Constitutions de Charleston et les décisions de la Conférence internationale des Suprêmes Conseils à Barranquilla (Colombie) en 1970. D'ailleurs, tous les frères de la juridiction qui en douteraient peuvent consulter utilement sur le plateau de l'orateur ou du président de leurs ateliers les Constitutions et Règlements qui le précisent dans la Déclaration de Principes du Suprême Conseil pour la France aux articles IV, V, VII et VIII ainsi que dans les Règlements généraux de la Juridiction au chapitre 1, articles 3 et 4.

Permettez moi enfin de souligner que **le Rite Ecossais Ancien et Accepté au sein de la Grande Loge Nationale Française a vu ses effectifs se décupler** de façon substantielle alors qu'un phénomène du même type n'a pas été constaté à la Grande Loge de France qui ne pratique qu'un seul rite et bénéficie de 25 ans d'antériorité par rapport à la Grande Loge Nationale Française.

Que ceux qui désirent s'abriter derrière l'histoire, la reconsidèrent et surtout analysent les données objectives pour se souvenir que le seul héritage qu'ils peuvent revendiquer et qu'ils doivent respecter, c'est celui de **Charles Riandey, de Marcel Cerbu et Paul Naudon**, tous les 3 membres éminents de la Grande Loge Nationale Française.

Inquiet par la tournure que prend actuellement cette affaire et très soucieux de lui apporter la meilleure réponse possible, j'ai chargé un groupe d'experts sous la direction de Jean-Claude Tardivat, Député Grand Maître de travailler sur toutes les solutions aux plans national et international en vue de maintenir et de préserver tout ce qui peut l'être. Bien sûr, il va de soit que notre désir le plus cher est celui de préserver l'intégrité du Suprême Conseil pour la France ainsi que son attache fondamentale à la Grande Loge Nationale Française **seule obédience régulière reconnue** par quelques 240 Grandes Loges de par le monde.

Ma fonction et le devoir me commandent de veiller à l'épanouissement et de favoriser le bonheur de tous les membres de la Grande Loge Nationale Française, y compris de veiller à ce que tous les frères du Rite Ecossais Ancien et Accepté puissent continuer de travailler, s'ils le désirent, dans un Suprême Conseil du 4^{ème} au 33^{ème} degré qui soit en parfaite harmonie avec la Grande Loge sur laquelle il enracine sa propre régularité.

Veuillez recevoir, Mes TCF, le témoignage de mes amitiés les plus fraternelles.

**Le Grand Maître
François Stifani**

■ www.glnf.fr ■ glnf@glnf.com